



## COMMUNE D'AUSSONNE

### EXTRAIT N° 08/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 17 Votants : 24 Procurations : 07

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DATE DE LA CONVOCATION : 29 janvier 2019.**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, BEUILLE, ZAMBONI, LIAN, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, RIGAUD, SEIB-TAUPIN, MARTIN.

#### PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	M. BERNES
Mme LLOUBERES	à	M. BEUILLE
M. CASTAING	à	M. SANCHEZ
Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
Mme ARNAL	à	M. ZAMBONI
M. MARQUIER	à	M. RIGAUD
Mme JOUET	à	Mme SEIB-TAUPIN.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. CANEZIN

**ABSENTS** : MM. FERTE J., DELON et MMES GARBIN, FERTE S.

**SECRETAIRE** : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : PERSONNEL - création de poste suite à avancement de grade**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par une délibération précédente, il est proposé de fixer le taux d'avancement de grade à 100 %.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de créer le poste suivant :

NB	POSTE	HORAIRE
1	Chef de Police Municipal Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 05 février 2019.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :**

**Voix Pour : 24**

**Voix Contre : 0**

**Abstention : 0**

➤ De créer le poste tel que décrit ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 06 février 2019

Le Maire,

  
Lysiane MAUREL

